
Renvoi au comité de correspondance de l'adresse de la société populaire de la Villedieu (Ardèche) qui informe la Convention d'une fête en réjouissance des victoires et demande à recevoir le bulletin, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de correspondance de l'adresse de la société populaire de la Villedieu (Ardèche) qui informe la Convention d'une fête en réjouissance des victoires et demande à recevoir le bulletin, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 423-424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25882_t1_0423_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

septembre dernier notre territoire fut totalement envahy.

Les patriotes fermes et prononcés partirent pour l'intérieur. Les timides qui n'osèrent abandonner leurs biens furent maltraités en différentes manières; des femmes, des jeunes filles, de[s] garçons de 10 ans, qui n'eurent pas le tems de prendre la fuite, furent mis en état d'arrestation; mais tous ces exemples ne purent éteindre l'amour républicain dans le cœur de nos concitoyens. Les persécutés s'enflammoient davantage envers le bonheur de la liberté, et à l'exception de 7 à 8 tout au plus, l'universalité des habitans est rentrée dans les sentimens de la plus vive joie et dans toute l'énergie qui inspire le républicanisme, au moment que sur la fin de Brumaire les esclaves piemontais ont été chassés de notre territoire.

L'habitation du Puget Theniers, se trouvant dans un event, environnée des montagnes, qui sont l'azile ordinaire de nos laches ennemis, et d'ou il leur a été facile de s'en emparer à trois différentes reprises.

Cette même commune ayant produit 12 à 15 satellites au tiran sarde, et enfanté plus de 80 emmigrés, leurs parents, eu égard à une population qui n'arrive pas à 900 s'y trouvaient en assez grand nombre pour empêcher la propagation de l'esprit public, et entraver d'autant plus les opérations administratives.

Une société populaire n'a jamais pu subsister au Puget Theniers, malgré que 7 à 8 patriotes qui s'y trouvent encore aient tenté de la former sur la fin de l'année dernière.

C'est d'après ces circonstances et des motifs si puissans que les citoyens Ricord et Robespierre représentans du peuple près les départemens du Var et des Alpes Maritimes ont pensé à la translation du district.

Ils ont jetté les yeux sur notre commune de Roqueesteron ou, en effet, l'administration du District, le tribunal civil et le bureau général de conciliation se trouvent installés depuis le 28 ventose dernier.

Quel puissant aiguillon pour les habitans de cette commune à s'enflammer toujours plus des vrais sentimens républicains!

Si l'existence d'une société populaire dans laquelle ils entendent l'explication des droits de l'homme et de vos loix révolutionnaires les a portés à redoubler d'énergie pour le maintien de la liberté et de l'égalité, combien cette même energie va-t-elle augmenter par la présence de leurs administrateurs et de leurs juges de district.

Mais combien plus leur ardent amour pour le républicanisme va former en eux une passion enextinguible, et produira dans leur cœur le désir bien prononcé de plutot mourir mille fois que de cesser un instant d'être libres, à présent qu'ayant déployé aux yeux de l'univers ses propres sentimens, la Convention nationale a mis la justice et la probité à l'ordre du jour.

L'Étranger vouloit nous corrompre. Les factieux de l'intérieur vouloient nous entrainer de nouveau à la guerre civile, en prêchant l'athéisme, en persécutant à force ouverte l'opinion religieuse qui étoit la plus répandue parmi nous, et parce que vous avez sçu prévoir et arrêter leurs criminels complots, ils ont osé pousser leur abomination jusques à conjurer

contre la Représentation nationale.

Périssent à jamais tous ces monstres conspirateurs dont le cœur est absorbé par tous les vices de l'aristocratie. Périssent tous ces êtres qui pour soutenir ces mêmes vices auroient voulu entretenir la superstition parmi nous.

Nous sommes Republicains, la justice et la probité seront notre partage. L'Être Suprême dirigera nos actions. Nous serons toujours plus vertueux et jouissant des bienfaits sans nombre que va produire notre saine morale, les prêtres qui ont pris la fuite ne nous inspireront jamais le moindre regret.

Les ennemis extérieurs de la République, honteux de la découverte des moyens perfides et corrupteurs qu'ils vouloient employer contre nous, seront exterminés jusques dans leurs propres foyers. Oui, législateurs, tous ces tirans, tous ces destructeurs des principes de l'humanité, de la raison, et de la vertu seront forcés à reconnaître la puissance invincible du peuple français, et de nous demander la paix a deux genoux.

Demeurés fermes à votre poste jusques alors, vous allez lancer en ce moment les grands coups qui rempliront d'étonnement l'univers entier, c'est à vous à les conduire à leur fin, c'est à vous qu'il appartient de combler le bonheur que vous avez sçu nous préparer. C'est par vous, en un mot, que tous les Republicains français veulent être heureux.

Restés à votre poste et la République ne perira jamais. »

SALLAMITTE (*maire*), ALZIARY (*off. mun.*), BAUDOUIN, FREDY, MURAIRE, ALZIARY (*off. mun.*) VUIMOLIN (*notable*), BAUDOUIN (*notable*), M. ALZIARY [et 4 signatures illisibles.]

11

Les citoyens composant le comité de surveillance de la section du Nord de la commune de Langres, département de la Haute-Marne, félicitent la Convention de son décret du 18 floreal, et se plaignent de ce que les traîtres et les intrigans, pour échapper à la justice nationale, se glissent dans les campagnes; à l'aide d'un zèle hypocrite y surprennent la bonne foi des cultivateurs, se font nommer dans les comités, les dirigent, et entravent la marche révolutionnaire, en ménageant les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

12

La société populaire de la Villedieu, district de Coiron, département de l'Ardèche, annonce à la Convention qu'elle vient d'arrêter qu'il sera célébré une fête en réjouissance des victoires remportées par les soldats républicains sur les esclaves; elle demande l'envoi du bulletin, et invite la Convention à rester à son poste.

(1) P.V., XLI, 56.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance (1).

13

La municipalité et la société populaire de la Motte, district de Sisteron, département des Basses-Alpes, félicitent la Convention, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent une des trois maisons nationales situées en cette commune, pour y placer une école publique, une caserne, la société populaire et la municipalité.

Mention honorable et renvoi au comité des domaines (2).

14

La société populaire de Mont-Mamet, district de Sommières, département du Gard, témoigne sa reconnaissance à la Convention d'avoir envoyé dans le département le représentant du peuple Borie; elle félicite la Convention sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mont-Mamet, s.d.*] (4).

« Législateurs,

Nous nous félicitons du progrès rapide qu'a fait la présence du citoyen Borie votre collègue dans notre département, par l'abolition du fanatisme et du féodalisme; tous les sans-culottes doivent vous avoir comme nous témoigné combien sa présence nous est chère. Veuillez bien nous le laisser pour quelque temps, en satisfaisant à nos vœux, vous faites le bonheur du département.

Représentans, vous avez encore déjoué une faction qui cherchait à ébranler vos travaux immortels: mais votre courage et votre surveillance active à découvrir les manœuvres perfides de ses infames fédéralistes aristocrates ou fanatiques les a fait succomber sous la hache des loix. Législateurs, nous vous invitons de nouveau à rester à votre poste jusqu'à ce que la République soit entièrement consolidée. »

J. COLOMB (*présid.*), CABANIS (*secrét.*) [et 1 signature illisible.]

15

La société populaire de Mère-Libre (ci-devant Sainte-Mère-Eglise), district de Carentan,

(1) P.V., XLI, 57.

(2) P.V., XLI, 57.

(3) P.V., XLI, 57.

(4) D III 344. Doss. Borie.

département de la Manche, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur le décret du 18 floréal, l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle offre à la patrie un cavalier jacobin, armé et équipé, 113 chemises, 4 paires de bas, 186 liv. en assignats, et 24 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

16

Les administrateurs du district de Quingey (2) annoncent à la Convention qu'un bien émigré, estimé 65,907 liv. a été, le 22 prairial, vendu 189,800 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

17

L'agent national du district d'Uzerche (4) annonce qu'il a été vendu dans ce district jusqu'au 30 prairial, pour 1,424,320 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 947,759 liv. 10 sols.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

18

L'agent national près le district de Sens, annonce qu'une partie des biens des nommés Rosset et Massé Saint-Martin, estimée 36,955 liv. a été vendue 73,490 liv.; il en reste encore, dit il, pour près de 5,000,000; ces biens viennent mieux à des républicains qu'à des scélérats qui ont si lâchement abandonné leur patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (6).

19

L'agent national du district de Provins (7) annonce que 200 articles de biens d'émigrés,

(1) P.V., XLI, 57. Bⁱⁿ, 21 mess. (2^e suppl^t).

(2) Doubs.

(3) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 297.

(4) Corrèze.

(5) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); mentionné par M.U., XLI, 297.

(6) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 297.

(7) Seine et Marne.